



valeur d'un jugement

Par **karakou29**, le **08/08/2019** à **19:03**

bonjour,

je vous salue pour le magnifique travail que vous réalisez , nous disposons d'un jugement de 1937 et du GROSS concernant une affaire de parcelle de terre avec une famille , ce jugement est en notre faveur et tres détaillé , il contient tout les elements necessaires relatifs a cette affaire , lieu, valeur, temoins , nb de jour de labours, etc... malheureusement une autre famille de la region revendique cette meme parcelle de terre et nous ont esté en justice , la justice a designé un expert et chose etonnante le jugement est en leur faveur, nous venons juste de recuperer l'inventaire des biens aupres de la concervation mais nous n'avons retrouvé l'acte de propriété qui demeure , svp dites nous ce que vaut ce jugement ! peut,il etre transformé en acte de propriété !

cordialement